ART. PREMIER N° 214

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 214

présenté par Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comment approuver un rapport qui fixe les orientations relatives à la politique de recherche et les moyens alloués pour une quasi décennie ? Cette projection est douteuse car nul ne sait qui sera à la tête de l'État après la prochaine élection présidentielle de 2022. Il est donc par essence difficile de s'engager ainsi alors que les objectifs fixés pourraient être aisément remis en cause.

Il convient donc de supprimer cet article.